



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pass Éducation

Circulaire n°2022-123 17/10/2022 relative à : commandes de pass éducation pour les nouveaux personnels

Division / Service Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle

Bureau / Département

Sigle bureau DAAC

Affaire suivie par : Jean-Jacques Paysant

Tél : 01 57 02 66 65

Mél : ce.daac@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement, mesdames et messieurs les directeurs et directrices d'école, mesdames et messieurs les référents culture

Annexes :

- <https://www.education.gouv.fr/pass-education-gratuite-des-musees-et-monuments-nationaux-12143>
-

Le nouveau pass éducation est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022 et a été distribué aux personnels éligibles jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ce pass est valable, pour une première période, pour les années 2022, 2023, et 2024.

Depuis la fin de l'année scolaire 2021-2022, les commandes de pass éducation sur la plateforme KOBA ne sont plus possibles. Aussi, nous vous prions de bien vouloir faire remonter auprès de la DAAC le nombre de pass éducation souhaité pour les nouveaux personnels, ou si vous avez omis de passer commande en complétant ce tableau en ligne :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1OfV9vbzsy_29L0B_SWEslAMrM0V-eF-o/edit?usp=sharing&oid=110031737462907848612&rtpof=true&sd=true

La date limite est le 14 novembre.

Pour le recteur et par délégation,

Daac

Signature

Jean-Jacques Paysant